

Offre de marché Electricité Happ-e

Prix en vigueur au 01/08/2018



Le prix de marché Happ-e est indexé sur le Tarif Réglementé Electricité. L'abonnement de l'offre Happ-e est au même niveau de prix que l'abonnement du Tarif Réglementé d'EDF⁽¹⁾.

COMPTAGE SIMPLE

Puissance souscrite (kVA)	Abonnement électricité (en EUR/an)		Prix du kWh du Tarif Réglementé d'EDF (en €/kWh)		Prix Happ-e 1ère année (en €/kWh)	
	HTT	TTC ⁽²⁾	HTT	TTC ⁽²⁾	HTT	TTC ⁽²⁾
6	88,44	110,56	0,08880	0,14504	0,08170	0,13652
9	103,32	130,36	0,09020	0,14672	0,08298	0,13805
12	118,92	150,93				
15	133,92	170,86				
18	149,64	191,56				
24	185,64	237,75				
30	221,52	283,82				
36	248,28	320,27				

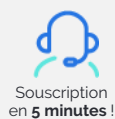
COMPTAGE HEURES PLEINES / HEURES CREUSES

Puissance souscrite (kVA)	Abonnement électricité (en EUR/an)		Heures pleines (HP)				Heures creuses (HC)			
	HTT	TTC ⁽²⁾	Prix du kWh du Tarif Réglementé d'EDF (en €/kWh)		Prix Happ-e 1ère année (en €/kWh)		Prix du kWh du Tarif Réglementé d'EDF (en €/kWh)		Prix Happ-e 1ère année (en €/kWh)	
	HTT	TTC ⁽²⁾	HTT	TTC ⁽²⁾	HTT	TTC ⁽²⁾	HTT	TTC ⁽²⁾	HTT	TTC ⁽²⁾
6	96,96	123,65	0,09950	0,15788	0,09154	0,14832	0,07030	0,12284	0,06468	0,11609
9	117,36	151,34								
12	136,08	177,25								
15	153,12	201,39								
18	168,36	223,63								
24	205,08	258,26								
30	236,40	299,52								
36	264,72	337,61								

Pour la 2^{ème} année :

Le prix de l'Abonnement et les Prix par kWh HT correspondront aux prix de l'abonnement et du kWh du tarif réglementé dit « bleu », déposé et publié par EDF, en vigueur à la première date anniversaire du Contrat, à puissance et type de comptage équivalents.

Choisir Happ-e, c'est :



30€ pour le parrain,
pour chaque parrainage

JE PARRAINE



(1) Offre de marché électricité 2 ans, indexée sur les prix HT de l'abonnement et du kWh du Tarif Réglementé, pour toute puissance souscrite de 6 à 36 kVA. En souscrivant à une offre au prix de marché, le client reste libre de revenir, à tout moment et sans frais, au Tarif Réglementé pour son lieu de consommation, s'il en fait la demande.
(2) Les montants TTC sont indicatifs car ils peuvent varier en fonction des taxes appliquées par la commune et le département du site de consommation du client.